



agriculture,
forestry & fisheries

Department:
Agriculture, Forestry and Fisheries
REPUBLIC OF SOUTH AFRICA

Fisheries Management, Department of Agriculture, Forestry and Fisheries
Private Bag X2, Rogge Bay, 8012, Foretrust Building, Martin Hammerschlag Way, Foreshore, CAPE TOWN, 8001
Enquiries: Ms Marsa Kashona • Tel: +27 21 402 3558 • Fax: +27 21 402 3518• E-mail: MarisaK@daff.gov.za

IOTC-2013-CnCP03[F]
Reçu: 17 avril, 2013

Le 17 avril 2013

Secrétaire exécutif et membres de la CTOI,

RE : CANDIDATURE AU STATUT DE PARTIE COOPÉRANTE NON CONTRACTANTE POUR 2013.

L'Afrique du Sud, par la présente, souhaite demander le renouvellement de son statut de partie coopérante pour 2013. Tout d'abord, nous voudrions nous excuser pour cette demande tardive. Ce retard est délibéré car nous attendions une décision de notre cabinet et du parlement concernant l'accession de l'Afrique du Sud à la CTOI. Nous vous confirmons que ce processus en est à un stade avancé. Le Ministre du Département de l'agriculture, de la forêt et de la pêche (DAFF) a formellement appuyé l'accession à la CTOI en mars 2012, suite à l'accord du Département des affaires étrangères et de la coopération et du Département de la Justice. La demande d'accession a également été examinée et appuyée par le Comité de coordination internationale et par le Comité exécutif interdépartemental du DAFF. En janvier 2013, notre ministre a approuvé le mémoire du Cabinet relatif à la CTOI et celui-ci est à l'ordre du jour du Cabinet et la décision d'accession est imminente.

Il est regrettable que ce processus ait été aussi long, une grande partie des procédures et décisions étant en-dehors du contrôle du DAFF. Néanmoins, l'Afrique du Sud assure la CTOI que tous les efforts possibles sont déployés pour aller au bout de ce processus et pour devenir membre à part entière de la CTOI. Par ailleurs, l'Afrique du Sud est engagée en faveur de la conservation, de la recherche, du développement et de la gestion des ressources dans le sud-ouest de l'océan Indien et s'engage à appliquer l'ensemble des mesures de conservation et de gestion de la CTOI qui la concernent. Notre historique d'application met cet engagement en lumière, de même que l'embauche en 2011 d'un chercheur ayant pour responsabilité l'ensemble des questions relatives à la recherche et aux statistiques halieutiques pour les ORGP thonières, dont la CTOI.

L'Afrique du Sud demande donc aux membres de la CTOI de bien vouloir prendre connaissance de cette lettre et d'examiner favorablement la demande de l'Afrique du Sud de voir renouvelé pour 2013 son statut de partie coopérante non contractante.

Cordialement,

MS GRETA APPELGREN-NARKEDIEN
DEPUTY DIRECTOR-GENERAL: FISHERIES MANAGEMENT
Letter Signed by: Mr Mongezi Nqoro
Designation: Director (Intergovernmental and International Relations)
Date: 17th April 2013